

DURABLE
EQUITABLE
RESPONSABLE



Rapport annuel 2012

FONDATION INTERPROFESSIONNELLE
SANITAIRE DE PREVOYANCE

pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Résultats 2012

Plan d'actions

Embellie ponctuelle ou nouvel équilibre, la vigilance et la constance restent de mise ! Certes, la tempête économique et financière que le monde subit depuis 2008 a au moins fait une pause en 2012. Mais, face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continuent à s'imposer pour les acteurs d'un 2^{ème} pilier efficace et viable.

- La fin des temps annoncée par les mayas et autres Nostradamus n'a pas eu lieu. Au contraire, l'évolution des marchés financiers a permis à l'ensemble des institutions de prévoyance de renouer avec des résultats plus conformes avec leurs attentes à long terme et plus compatibles avec leurs ambitions.
- Reste que l'héritage du crack des subprimes n'est pas liquidé et que les problématiques liées à l'endettement des états continuent d'imposer des défis majeurs aux acteurs du 2^{ème} pilier.
- Dans ce contexte, la FISP a réalisé et planifié des actions qui renforcent sa capacité à accomplir sa mission en faveur de ses assurés et adhérents.

Des résultats et des mesures fortes au service de l'attractivité de votre 2^{ème} pilier

Face aux défis induits par le contexte financier et réglementaire - crise(s) exceptionnelle(s) et réforme(s) structurelle(s) - **le Conseil de Fondation a depuis plusieurs années réparti les efforts afin de renforcer durablement la capacité de la FISP à assumer une mission de prévoyance de qualité, grâce à 2 types d'actions :**

- Se donner les moyens d'augmenter et améliorer les champs d'action « sous contrôle » (où des facteurs endogènes décidables sont majoritaires).
- Réunir les conditions nécessaires à une gestion optimisée des domaines dépendant des marchés (où priment des facteurs exogènes non maîtrisables).

« Afin de réaliser son plan d'améliorations de prestations en faveur de ses assurés et adhérents, La FISP a pris les mesures pour adapter sa conduite aux défis que propose l'environnement financier et réglementaire du 2^{ème} pilier à tous ses acteurs responsables. »



2013

La FISP a donc mené des actions ciblées pour faire face à un environnement adverse et incertain et a décidé d'approfondir des pistes pour sortir des impasses proposées par les systèmes dont les limites sont frappantes :

- Les manifestations diverses de la crise financière et les contraintes de la réforme structurelle exacerbent les enjeux liés à la capacité des institutions de Prévoyance à mener à bien leurs missions, c'est-à-dire à satisfaire à leurs engagements de prévoyance-retraite, à court comme à long terme.
- Le plan d'actions FISP, afin d'améliorer durablement les prestations et services pour ses assurés et adhérents, met l'accent sur des priorités, dont celles visant à une bonne identification des risques et à une protection renforcée de création de valeur. Elles sont rendues d'autant plus importantes par une situation économique mondiale incertaine.

■ Résultats financiers, efficacité budgétaire.

Des résultats de qualité atteints grâce à la conjonction de belles réalisations dans les domaines de la gestion des risques et des coûts.

Gestion des risques financiers

- Un exercice réussi grâce à un positionnement équilibré. Avec un rendement de plus de 8%, la fondation a réalisé une performance d'autant plus belle qu'elle s'est accompagnée d'une exposition très maîtrisée aux risques.
- Dans un contexte financier exigeant, le comité continue de privilégier un positionnement permettant de minimiser les risques pesant sur le capital investi, tout en ne préteritant pas l'atteinte sur le long terme des objectifs de prévoyance.
- Cette politique privilégie les placements de type durable et liés à l'économie réelle, pour satisfaire aux objectifs de prévoyance incluant, outre la protection des assurés et des proches, celle de leur pouvoir d'achat.

Maîtrise des coûts

- Dans la continuité des années précédentes la fondation maintient ses indicateurs d'efficacité budgétaire à un niveau de référence, notamment grâce aux progrès accomplis dans le cadre des mesures de benchmarking adoptées.
- Cette évolution est d'autant plus réjouissante qu'elle n'a pas remis en cause les travaux intenses menés activement pour permettre à la FISP de renforcer un modèle dédié exclusivement au bénéfice des assurés, que ce soit en matière de **gestion raisonnable des équilibres techniques à long terme** ou en ce qui concerne des **améliorations de prestations appliquées des l'exercice 2013**.

En 2012, la stratégie d'exploitation équilibrée des actifs risqués a porté ses fruits, avec des performances positives et des rendements élevés. Les solutions de couverture des principaux risques, conçues dans une optique de limitation des coûts, tout en protégeant efficacement les portefeuilles en cas de scénarios extrêmes, ont donné les résultats escomptés.

■ Adaptations techniques et Rémunération épargne.

Des décisions raisonnables et un plan équilibré, destinés à renforcer les bénéfices des assurés, aujourd'hui comme demain.

- Après avoir amélioré son organisation et sa structure de coût, s'être dotée des moyens d'une politique de bonne gouvernance, avoir réuni les conditions pour apporter des améliorations majeures aux prestations et services en faveur des assurés, le Conseil de Fondation fait porter des efforts majeurs sur la protection de la création de valeur et le renforcement de la capacité de la fondation à atteindre ses objectifs de prévoyance.
- Après s'être assurée de tout mettre en œuvre pour agir sur les leviers sur lesquels elle a une prise directe, la fondation fait porter ses efforts sur les réponses aux évolutions des risques financiers, tout comme elle prend les mesures pour adapter son fonctionnement aux contraintes réglementaires incontournables.

Adaptation des bases techniques au 1er janvier 2013.

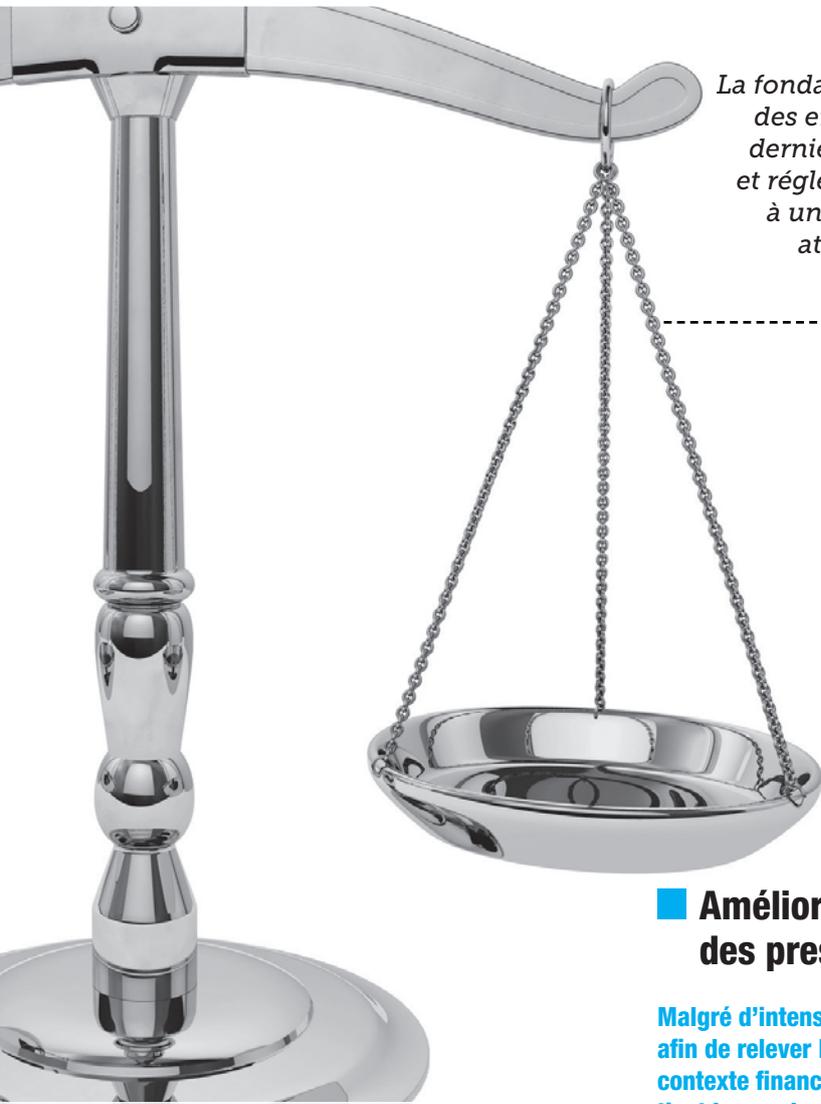
- Une politique de provisionnement des risques liés aux engagements de prévoyance retraite prudentielle (au sens professionnelle et robuste) permet une politique de rémunération et de distribution de performance ambitieuse et raisonnable : face au contexte difficile et aux perspectives sujettes à controverses, un renforcement de réserves ne remet pas en cause la volonté de la FISP et sa capacité à délivrer des prestations de haut niveau, bien au contraire.
- En effet, en définissant des principes clairs permettant de prendre des décisions adéquates, la fondation renforce sa faculté à atteindre les objectifs et à faire partager et adhérer aux actions menées.
- Dans cette logique, la FISP a pris la décision de suivre les recommandations de l'expert en prévoyance : après avoir adapté au 1er janvier 2012 ses bases techniques via l'utilisation des tables lpp 2010, la FISP procède au 1er janvier 2013 à une nouvelle étape des adaptations nécessaires, en modifiant le taux technique utilisé à 3%.
- Ces décisions permettent de mettre à niveau les fondamentaux techniques en utilisant les dernières et plus récentes connaissances en matière actuarielle et en prenant en compte les évolutions des marchés et possibilités de placement de manière à être en mesure de continuer à assumer ses obligations de prévoyance durablement et à court comme à long terme.
- Ce faisant la FISP intègre dans ses comptes 2012 des réserves qui péjorent ponctuellement son degré de couverture mais permettent de fortifier la politique la plus constante et cohérente en matière de rémunération de l'épargne des assurés et de valorisation des cotisations au service d'un niveau de rémunération de rente de retraite de haute qualité.
- L'adaptation des bases techniques permet de positionner la FISP, en ayant identifié et réservé les provisions de longévité relatives aux prestations de prévoyance-retraite, de manière à limiter les risques de mauvaises surprises de ce côté. Par analogie, la mise en place de solution de réassurance optimisée, immunisant complètement la fondation face aux risques décès-invalidité, permet de se concentrer sur les sujets finance et prestation-rémunération des pensionnés et actifs.

La FISP prend ainsi des mesures qui témoignent de tous les bienfaits d'une philosophie et d'un statut mutualiste assurant que tous les bénéfices sont et seront bien redistribués aux assurés. Ce modèle s'en trouve renforcé, toujours au bénéfice des assurés.



Gouverner, c'est prévoir : en matière de retraite et de taux de conversion, la FISP a pour objectif de continuer à offrir des prestations durablement attrayantes.

- Les fondamentaux sains (techniques, financiers et démographiques) de la FISP permettent de se donner le temps pour faire évoluer le choix des prestations et les modèles de versement des rentes de pensionnés.
- Les analyses visant à faire évoluer le mode de versement des prestations de retraite afin d'en renforcer la qualité sont menées dans le contexte de la mise en place du système de redistribution de performance SRP, qui vise à une redistribution de performance équitable et durablement attrayante.
- L'adaptation des bases techniques, réaliste et non résignée, permet de renforcer la crédibilité des mesures prises pour maintenir le niveau des prestations et prévenir toute tentation de nivellement par le bas sans protection des intérêts des assurés, qui serait de nature à promouvoir un démantèlement du 2ème pilier qui ne profiterait qu'à un petit nombre.
- Si les diminutions légales témoignent de problématiques techniques réelles (évolution des risques, rendements, longévité) et si la tendance générale sur le marché est une adaptation à la baisse des garanties de retraite, les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques ni équivalentes.



La fondation fait évoluer sa politique de provisionnement des engagements de retraite, afin de les adapter aux dernières recommandations actuarielles, financières et réglementaires, et afin de fortifier sa politique visant à une redistribution de performance durablement attrayante et équitable pour tous ses assurés.

- A la FISP, une baisse unilatérale du taux de conversion «minimum garanti», sans mesure d'accompagnement assurant de distribuer les surplus, n'est pas envisagée.
- Comme alternative à une baisse sèche du taux garanti, le Conseil analyse différents modèles visant à faire face aux évolutions des conditions techniques, tout en intégrant les aspects de gouvernance, afin de viabiliser des prestations de qualité, de manière responsable et équitable. Les niveaux des taux actuellement appliqués et garantis «sans conditions» devraient évoluer d'ici à l'exercice 2015 pour laisser la place à de telles solutions.

Rémunération des comptes épargne.

- En 2012, la FISP a structurellement renforcé sa capacité à satisfaire à ses objectifs de prévoyance : elle a adapté ses bases techniques et a mené en parallèle une gestion des risques performante.
- Les résultats atteints et l'application d'un système gouvernant - donnant un cadre décisionnel le moins émotionnel et le plus rationnel possible - ont permis de décider de rémunérer l'épargne à 2,5% pour 2012.
- Le taux actuellement appliqué pour 2013 est adapté au taux décidé par le Conseil fédéral - fixé à 1,5% - et sera revu en fin d'année.

■ Amélioration des prestations

Malgré d'intenses travaux menés afin de relever les défis d'un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap de son plan d'améliorations de prestations et services en faveur de ses assurés et adhérents : après avoir mis en place quatre améliorations importantes de son plan de prévoyance en 2012 (FISP Info n°8), la fondation continue à faire évoluer son offre de prestations.

La FISP mène une démarche évolutive active afin de renforcer durablement une offre déjà attractive, grâce à l'application des principes de bonne gouvernance et dans le respect des valeurs d'équité et de solidarité qui fondent la conduite et l'action d'une Institution de Prévoyance en faveur d'une **prévoyance responsable**. Cette action se concrétise depuis quelques années par une amélioration des prestations et services en faveur des adhérents et assurés, dont nous sommes heureux de pouvoir proposer, dès l'exercice 2013, les tout derniers développements formalisés dans la nouvelle version du règlement. Ainsi, dès 2013, les adhérents de la FISP disposeront d'une offre à nouveau très améliorée : élargie, enrichie, plus souple et au rapport financement/prestations encore plus attractif. Quelques avantages apportés par ces nouveautés :

- Simplicité (pour les RH et les assurés) : en donnant la possibilité de remplacer le calcul des prestations risques invalidité existantes par des % en fonction du salaire assuré.
- Souplesse et choix : par la possibilité de choisir différentes options au niveau des couvertures risques par établissement.
- Rapport financement / prestations : en affectant une partie de la marge issue des gains de coûts (notamment réassurance) pour diminuer le besoin de cotisations risque+frais au profit des cotisations épargne.

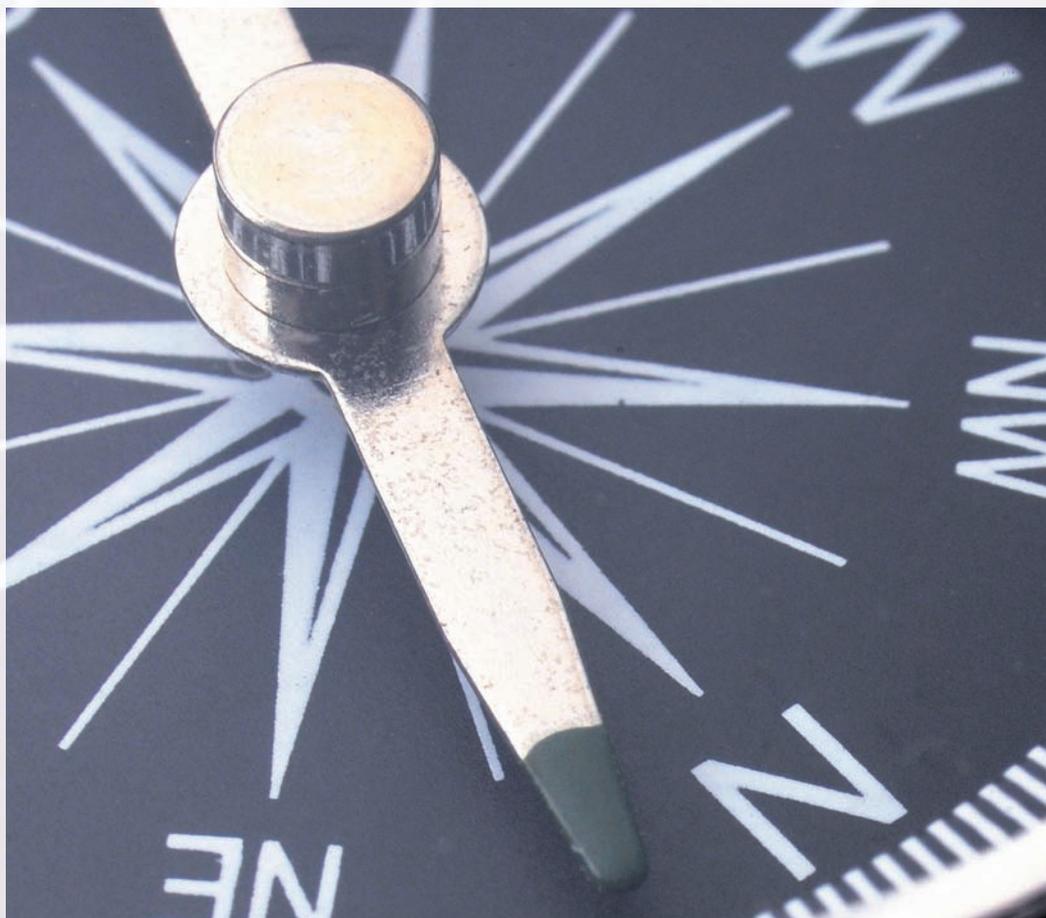
A côté de ces options faisant partie d'une offre de base très améliorée, la définition de plans où les cotisations globales pourront être augmentées, reste possible sur demande des adhérents.

Les autres avantages sont détaillés dans les prochaines communications (FISP Infos) et sur le site de la FISP : pour assurer la mise en œuvre harmonieuse de solutions bénéfiques à tous ses assurés, la FISP continuera à répondre à une hétérogénéité de besoins en évolution constante, en valorisant la prise en compte d'attentes particulières et en y apportant des réponses concrètes et viables à long terme : offrir des solutions améliorant la satisfaction des besoins d'adhérents et assurés toujours plus nombreux et élaborés...

... Et ainsi, par la promotion des valeurs raisonnables de professionnalisme et de bon sens, jouer son rôle d'institution de prévoyance au service de ses assurés, assumant pleinement et durablement son positionnement en faveur d'une **prévoyance responsable**.

L'individualisme croissant de nos sociétés renforce les difficultés à surmonter des défis dont la résolution doit par nature faire appel à une conscience collective des problèmes et à une approche systémique.

Évitant les tentations trompeuses d'une individualisation outrancière, narcissique et finalement destructrice de valeurs, et les pièges immobilistes des solutions de solidarité en trompe l'œil, la FISP jouera toujours la carte de la flexibilité et de l'adéquation aux besoins des assurés dans le sens de leurs intérêts durables.



■ Plan d'actions 2013 : pour répondre aux enjeux réels du 2^{ème} pilier

Le 2^{ème} pilier, par la diversité et la complexité des problématiques qu'il met en jeu, impose à l'ensemble de ses participants des enjeux majeurs, financiers et extra financiers.

Les manières d'y répondre ne sont ni uniques ni équivalentes.

Les solutions de prévoyance sont en effet intimement liées aux caractères spécifiques propres qui distinguent les différents acteurs en charge de cette importante responsabilité sociale.

Le thème qui détermine les différences les plus clivantes est sans doute celui de la définition de **l'objet de l'institution de prévoyance et des parties prenantes qui lui sont essentielles.**

Les priorités découlant de la forme adoptée (modèle mutualiste ou commercial,...) prédisposent de manière déterminante les buts essentiels visés, leurs modalités d'accomplissement et les résultats à en attendre...

La **FISP**, par définition, est une Institution de Prévoyance **dédiée exclusivement aux**

intérêts des assurés, et concrétise la volonté des employeurs adhérents de bénéficier d'un **modèle performant et autonome.**

Solution mutualiste authentique et de proximité, elle constitue en outre, en matière d'**efficacité et de gouvernance**, une alternative de référence aux solutions de prévoyance packagées, en agissant comme un assembleur indépendant des meilleures pratiques aux meilleures conditions.

La **branche d'activité détermine aussi un socle d'attentes** communes au monde des soins, où les notions d'équité, d'éthique et de performance en matière de gestion des risques prennent une dimension particulière et cruciale.

L'offre enrichie de prestations et services est ainsi clairement destinée à renforcer les atouts spécifiques de la FISP dans son **secteur d'activité historique et naturel - le monde des soins** - sans remettre en cause ses objectifs d'équilibre et de fondamentaux techniques de référence.

Dans un contexte économique-financier anxigène, face au défi démographique constitué par la **nécessité inédite de gérer la fin d'un baby-boom unique, raison et responsabilité offrent les seules solutions viables** : sans déni de réalité, mais sans surréaction ni biais partisan.

Ce sont les voies que la FISP s'efforce de suivre, voire de tracer, dans le respect des valeurs qui fondent l'action d'une Institution

de **Prévoyance Responsable**, en définissant ce qu'elle souhaite promouvoir (efficacité, équité, bonne gouvernance) et ce qu'elle s'efforce d'éviter (angélisme, cynisme, court-termisme) par une lutte :

- Contre ce qui favorise les déséquilibres entre le système des 3 piliers et les mécanismes d'aide sociale, et qui promet le démantèlement d'un 2^{ème} pilier basé sur la solidarité intergénérationnelle et le respect de toutes les parties prenantes essentielles.
- Contre ce qui altère l'autonomie de gestion et limite la capacité d'exercer de manière professionnelle et durable les responsabilités des organes de Prévoyance.

Cette approche permet de redonner leur vraie place - la 1^{ère} - aux enjeux réels d'une fondation de prévoyance, dont l'objet ne devrait pas avoir à s'accommoder déraisonnablement d'un contexte court-termiste déjà trop prégnant.

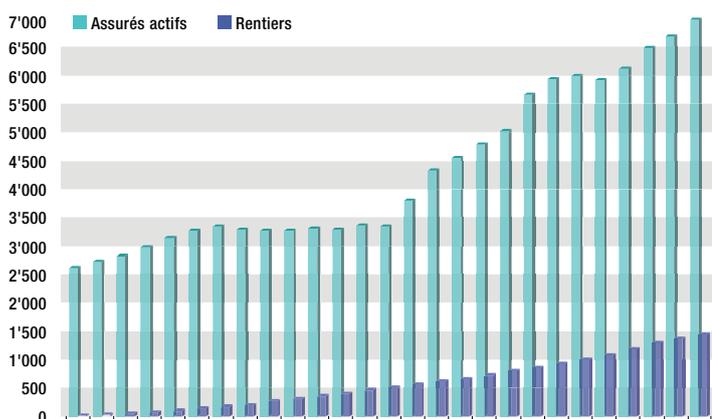
Destinées à **fortifier durablement un modèle authentiquement dédié au seul intérêt des assurés**, la stratégie et les missions se déclinent naturellement, dans les actions spécifiques menées par la direction et les commissions ad hoc, afin d'**améliorer chaque maillon de la chaîne de création de valeur.**

La FISP

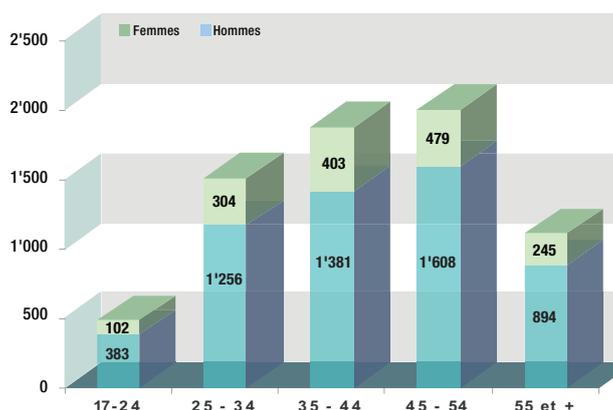
en un coup d'oeil

au 31 décembre 2012

Effectif des assurés



Répartition par âge



Rapport de gestion 2012

Degré de couverture	101.8%
Assurés actifs	7'055
Bénéficiaires de rentes	1'504
Fortune	CHF 995 Mios

Conseil de fondation

En 2012, le Conseil s'est réuni à 4 reprises, les commissions chargées de préparer les sujets ayant tenu une vingtaine de séances. Il a suivi l'évolution légale, ratifié la stratégie de placement, traité certains cas particuliers et contribué à améliorer une gestion des risques conformes aux buts de la fondation...

Il a pris des mesures d'organisation pour améliorer la capacité de la FISP à atteindre ses objectifs, notamment suite aux appels d'offres dont a été chargée la direction.

Assumant ses responsabilités et répondant aux attentes de l'Autorité de Surveillance, il a assuré une gestion qui a permis à la fondation

de limiter les effets de la volatilité des marchés financiers sur son degré de couverture, tout en préservant la qualité de ses autres indicateurs techniques et budgétaires...

... Grâce à des mesures renforçant une politique de gestion en faveur des assurés : le plan ambitieux d'amélioration de prestations et services pour les assurés et adhérents, possibles grâce à des démarches complémentaires visant à optimiser la création de valeur financière sur le long terme et à renforcer les résultats en matière d'efficacité budgétaire, s'est concrétisé par la mise à disposition des assurés et adhérents d'importantes améliorations du Plan de Prévoyance dès le 1^{er} janvier 2013.

Organes de la Fondation

Les organes statutaires de la Fondation sont :

- **Assemblée des Délégués** : constituée de 2 représentants (1 employeur, 1 assuré) par établissement (4 pour établissement > 300 assurés).
- **Conseil de Fondation** : élu par l'Assemblée, ses 8 membres représentent les employeurs et assurés.
- **Direction** : organe exécutif interne de fondation.

L'Assemblée réunie le 27 juin 2013 a pris connaissance des comptes. En 2012, le Conseil était composé de :

Président

M. François JACOT-DESCOMBES
Délégué «employeurs»
Directeur général Ensemble Hospitalier de la Côte - EHC

Vice-Président

M. Yves VINCKE
Délégué «assurés»
Physiothérapeute EHNH – Site d'Yverdon

Membres

M. Alain GASSER
Délégué «employeur»
Président FHV

M. Robert Paul MEIER
Délégué «employeur»

M. Olivier OGUEY
Délégué «assurés»
Infirmier-anesthésiste
Hôpital du Chablais - HDC

Mme Susanne OPPLIGER
Déléguée «assurés»
Technicienne en radiologie
Hôpital Riviera

M. Jean-Charles PACCOLAT
Délégué «employeur»
DG LBG SA - Membre conseil jusqu'à juin, remplacé par
M. Emmanuel MASSON
Délégué «employeur»
Chef de Projet RH
Hôpital Riviera-Chablais

Mme Marie-Claude ROUGE
Déléguée «assurés»
Cheffe de projet FHV
Informatique - FHV

Amélioration des prestations au 1^{er} janvier 2013

Fruit des efforts menés, malgré un contexte financier exigeant, la FISP tient le cap en faveur des assurés : après 4 améliorations du plan de prévoyance en 2012, la fondation continue à faire évoluer une offre déjà attractive, ceci dans le respect des objectifs d'équilibre et de fondamentaux techniques de référence.

Dès 2013, les adhérents disposent d'une offre à nouveau très améliorée : élargie, plus souple et au rapport financement/prestations plus attractif. La FISP mène une démarche active afin de renforcer durablement ses prestations, grâce à l'application des principes de bonne gouvernance qui fondent la conduite d'une institution de prévoyance responsable.

Cette action se concrétise depuis quelques années par une amélioration des prestations et services en faveur des adhérents et assurés. Quelques possibilités apportées par ces nouveautés 2013:

- **Simplicité** : remplacer le calcul des prestations invalidité par un % en fonction du salaire assuré.
- **Souplesse et choix** : possibilité de choisir différentes options au niveau des couvertures risques.
- **Meilleur rapport financement / prestations** : la baisse des coûts permet de diminuer le besoin de cotisations risque+frais au profit des cotisations épargne retraite.

A côté de ces options faisant partie d'une offre de base de grande qualité, la définition de plans où les cotisations globales pourront être augmentées reste possible sur demande des adhérents. Ces nouvelles prestations renforcent les atouts spécifiques FISP dans son secteur d'activité historique et naturel et satisfont à des attentes communes au monde des soins, où les notions d'équité et de performance en matière de gestion des risques, prennent une dimension particulière et cruciale.

Amélioration des prestations et efficacité budgétaire

- **Gouverner, c'est prévoir** : en matière de retraite et de taux de conversion, la FISP souhaite continuer à offrir des prestations durablement attractives. Si les diminutions légales témoignent de problématiques techniques réelles (évolutions des risques, rendements, longévité) et si la tendance générale sur le marché est une adaptation à la baisse des garanties de retraite, les manières de répondre à ces problématiques ne sont ni uniques ni équivalentes. A la FISP, une baisse unilatérale du taux de conversion «minimum garanti», sans mesure d'accom-



pagement assurant de distribuer les surplus, n'est pas envisagée.

Comme alternative à une baisse sèche du taux garanti, le Conseil analyse différents modèles visant à faire face aux évolutions des conditions techniques, tout en intégrant les aspects de gouvernance, afin de viabiliser des prestations de qualité de manière responsable et équitable. Les niveaux des taux actuellement appliqués et garantis «sans conditions» devraient évoluer d'ici à l'exercice 2015 pour laisser la place à de telles solutions.

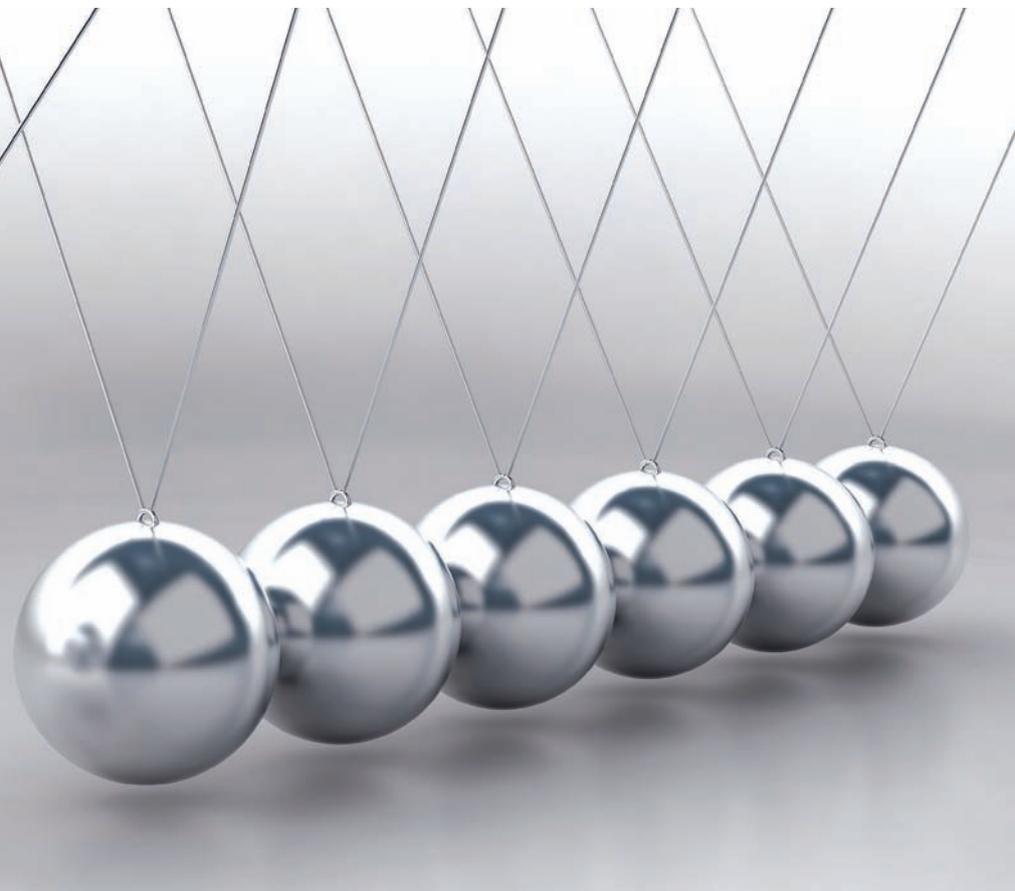
- Enfin, grâce aux missions confiées à la direction, d'importantes économies de coûts, résultats concrets de la réorganisation menée depuis 2007, ont permis de décider d'allouer des ressources aux améliorations de prestations souhaitables pour tous.

Direction

- Devant à la nécessité de se professionnaliser face à des exigences légales toujours plus lourdes, la direction, capacité interne loyale à disposition du Conseil, est notamment chargée de veiller aux missions suivantes :

- Gouvernance et haute surveillance de la Fondation.
- Efficience des mandats délégués.
- Relations avec les services RH des établissements.
- Communication et information.

M. Jean-Paul GUYON occupe ce poste depuis fin 2007. Secrétaire du Conseil et des commissions, proactif dans la stratégie et l'organisation, il contribue à la définition, à l'exécution et au suivi du plan d'actions.



Au centre des missions permanentes de la direction, l'amélioration permanente de la gouvernance et la surveillance des mandats portent leurs fruits :

- Source de progrès marquants et permettant de proposer aux assurés un plan de prévoyance amélioré, la FISP veille à la compétitivité des mandataires. Les appels d'offres, outre les mesures d'économies et d'optimisation de valeur en finance, continuent à améliorer le rapport coût/performance et l'efficacité.
- La revue des conditions d'exercice et rémunération des mandats menée entre 2008 et 2012 sur les sujets :
 - dépositaire global, gestion financière, réassurance,
 - conseil financier, gestion de risques et administrative,
 - réassurance des risques décès invalidité et enforcement des garanties proposées aux assurés,
 - a permis d'améliorer tous les indicateurs d'efficacité budgétaire (marge sur cotisations, taux de frais).

Contrôle et mandat de gestion

Les organes de contrôle de la Fondation sont :

- BfB Fidam révision à Lausanne, chargée de vérifier la gestion, les comptes et le placement de la fortune,
- GiTeC Prévoyance SA à Lausanne, en qualité d'expert en prévoyance professionnelle.

La gestion administrative est confiée à la Banque Cantonale Vaudoise, secteur de la prévoyance professionnelle. Le gérant assume le calcul et le paiement des prestations en cas de vieillesse, de décès ou d'invalidité ainsi que

les prestations de libre passage lors de la sortie d'assurés.

Pour tout renseignement, les assurés sont invités en premier lieu à rechercher l'information sur le site www.fisp.ch. Ils peuvent également s'adresser au responsable RH de leur établissement, lequel peut répondre à la plupart des questions courantes. Si nécessaire, il prendra contact avec les spécialistes du gérant qui pourront apporter la réponse souhaitée, quitte à interroger le Conseil de fondation.

Chaque année, de nombreuses informations sont fournies aux assurés qui en font la demande, tant sur des points d'interprétation réglementaire que sur leur situation personnelle de prévoyance.

Coordonnées par la Direction, des séances d'information sur les solutions de prévoyance de la FISP peuvent aussi être tenues dans les établissements.

Elles rencontrent un écho très favorable parmi les assurés et permettent à chacun d'obtenir des éclaircissements et des réponses aux nombreuses questions induites par le domaine complexe de la prévoyance professionnelle.

Prestations

La Fondation verse les rentes suivantes :

	01.01.2012	01.01.2013	Variation
Retraite	11'837'328	13'436'544	+ 13.5%
Invalide	3'841'712	3'846'718	+ 0.1%
Conjoint	740'775	785'271	+ 6.0%
Enfants	485'751	413'213	+ -14.9%
Total	16'905'566	18'481'747	+ 9.3%

Au 1^{er} janvier 2013, la Fondation dénombre 1'504 bénéficiaires de rentes.

Comptes

Les cotisations annualisées versées par les assurés et les employeurs s'élèvent à CHF 70 Mios, en augmentation d'environ 3% par rapport à l'exercice précédent.

Comme détaillé dans les rapports placements et immobilier, la gestion de fortune a dégagé un résultat de quelque CHF 72 Mios, réparti comme suit (Mios):

- Revenus ordinaires des placements **18.**
- Résultat et plus/moins-values sur titres **52.**
- Résultat net des immeubles **3.**
- Frais de gestion sur titres **-1.**

Bilan technique

Un bilan technique a été établi au 31 décembre 2012.

Le degré de couverture, rapport entre engagements d'assurance et fortune disponible pour les couvrir, s'établit à un niveau de quelque 101,8% (contre 98,4% 2011), ce qui a permis de rémunérer les comptes épargne de 2,50% d'intérêts.

Dans le rapport, l'expert en prévoyance note que la Fondation a aussi utilisé les fruits de sa bonne gestion pour renforcer sa capacité à procurer des rentes en renforçant ses réserves via l'utilisation d'un taux technique prudentiel de 3%, permettant ainsi de poursuivre les travaux en matière de taux de conversion (cf. rapport de gestion page 8).

Conclusion

Après avoir fait face à la crise historique de 2008 sans remettre en cause ses objectifs de prévoyance, la FISP continue son action d'amélioration des fondamentaux, dans un environnement qui nécessite de poursuivre la reconstitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Dans ce contexte de volatilité, les défis confortent une conduite fondée sur une gestion des risques rigoureuse et des principes de bonne gouvernance qui impliquent des choix clairs : un modèle propriétaire au lieu d'une délégation non maîtrisée à des parties prenantes qui ne sont pas essentielles à l'action efficace d'une institution dédiée à ses assurés; un potentiel préservé face à une gestion survalorisée à court terme.

La FISP poursuit ainsi son action en faveur d'une prévoyance responsable et présente des arguments authentiques, avec un modèle mutualiste qui n'est pas le plus rompu aux artifices de la compétition commerciale, mais qui ne pratique pas la culture de l'illusion et résiste aux modes et autres tendances non durables.

Rapport sur les placements

1. But du comité de placement

Le comité de placement est mandaté par le Conseil de fondation pour procéder à la gestion de la fortune. Il doit se conformer aux prescriptions légales, respecter la politique de placements définie par le Conseil de fondation (notamment l'allocation stratégique) et procéder aux contrôles des tâches déléguées aux tiers. En 2012, le comité était composé comme suit :

- François Jacot-Descombes,
- Susanne Oppliger,
- Alain Gasser,
- Yves Vincke.

Pour remplir ses tâches, le comité s'appuie sur les conseils des établissements suivants :

- La Banque Cantonale Vaudoise (Messieurs Philippe Maeder et Gilles Guyaz).
- Lombard Odier (Messieurs Philippe Broillet jusqu'à mai, Stéphane Pedraja dès mai et Gérald Jordan).
- KIS (Key Investment Services, Monsieur André Augustin).

Il fait appel à d'autres prestataires en confiant des mandats d'overlay (couverture active de risque) à :

- La Compagnie Benjamin de Rothschild (mandats de currency overlay US Dollar, Yen, £ ; Euro).
- Fundo SA (mandat de risk overlay).

2. Principaux résultats et activités

> **En 2012, la stratégie d'exploitation équilibrée des actifs a porté ses fruits, avec des performances positives et des rendements élevés. Les solutions de couverture des principaux risques, conçues dans une optique de limitation des coûts, tout en protégeant les portefeuilles en cas de scénarios extrêmes, ont aussi donné les résultats escomptés :**

- 2012 a donc été un exercice réussi grâce à un positionnement équilibré : la FISP a réalisé une performance d'autant plus belle qu'elle s'est accompagnée d'une exposition très maîtrisée aux risques.
- Ayant exploité les sources de rendements sans risque inconsidéré, le portefeuille atteint ainsi un rendement de plus de 8%, d'autant plus remarquable au regard des benchmarks de référence.
- Les travaux menés tout au long de l'année afin d'évaluer et maîtriser les différents coûts d'opportunité (analyse de stratégie de préservation des gains intermédiaires, suivi des expositions aux risques obligataires, comparaison de produits hauts

dividendes et convertibles, pilotes) ont permis de diversifier les sources d'accès aux meilleures pratiques sans augmenter les coûts et sans réduire la vigilance sur les enjeux majeurs et les défis qui restent nombreux.

- Les mandats overlays ont permis de réduire la volatilité et de maintenir le niveau du ratio de sharpe (rendement ajusté au risque) malgré une prime de risque de quelque 0,40%.
- La performance de la poche alternative est globalement très satisfaisante et récompense les travaux de mutation en cours, la composition ayant été adaptée afin de promouvoir les offres permettant d'aligner les intérêts et d'obtenir une asymétrie de bénéfices en faveur des assurés.
- La performance a été réalisée sans handicap de diversification, contrairement à des modèles plus restrictifs en termes d'exploitation de modes et techniques de création de valeur complémentaires.

> **La conjoncture économique et financière continue de faire naître de nouveaux défis et impose aux institutions de prévoyance d'agir dans tous les champs de la gestion des risques : décisions tactiques pour maîtriser au mieux les manifestations de la crise et préserver le capital confié, travaux de validation des modèles, mesures d'anticipation des risques et opportunités.**

Dans un contexte de découplage (processus de désendettement pesant sur la croissance des pays émergés contre croissance structurelle mais volatile des émergents), un challenge des caisses de pensions est de trouver du rendement là où la croissance est attendue et se fait en protégeant la création de valeur pour un investisseur devant valoriser un patrimoine en CHF. Il s'agit d'améliorer le rendement insuffisant de certains univers de placement, en prenant un risque limité selon une approche privilégiant la protection du capital.

En la matière, la FISP mène une gestion active des risques financiers, qui doit contribuer à satisfaire aux objectifs de prévoyance et aux grands équilibres qu'elle doit réaliser «sur le» (et non «à») long terme.

Cette mission implique une bonne identification des besoins à provisionner au titre des engagements de passifs et une action efficace en matière de placements afin d'y satisfaire : la recherche du «3^{ème} cotisant» induit une

gestion visant, aux meilleurs coûts, le rendement nécessaire selon une prise de risque acceptable. Cette approche gouvernante, favorisant création de valeur et protection du capital aux meilleures conditions, est d'autant requise dans un contexte où des défis contextuels se cumulent aux challenges classiques.

Aux impératifs de rendement et sécurité, et de réconciliation des horizons de placements long et court terme, les conditions des marchés ajoutent d'autres gageures : faiblesse des taux d'intérêts, volatilité des actions et devises, et autres conséquences diverses de la crise des dettes des états induisent des risques spécifiques.

Afin d'être en mesure de continuer à créer de la valeur structurellement en gérant ces aléas conjoncturels et préserver la poursuite de ses objectifs de prévoyance prioritaires, la FISP a continué d'adapter sa gestion des risques en conséquence et a pris différentes mesures complémentaires :

graphique 1

Allocation stratégique en vigueur		dès 04.2011
Liquidité		5%
Obligations en CHF		11%
Obligations en ME		15%
Actions suisses		16%
Actions étrangères		16%
Prêts hypothécaires		5%
Immeubles *		15%
Alternatif		17%
*dont immeubles directs et fonds immobiliers		100%



- Mise en place d'outils de gestion des facteurs de risques spécifiques,
- Diversification des placements exploitant une palette élargie de solutions et de prestataires,
- Amélioration des conditions d'accès aux investissements via une politique de benchmarking actif,
- Actualisation des modalités du dialogue entre stratégie et tactique via un politique plus dynamique d'adaptation aux risques et opportunités des marchés.
- Préparation aux travaux de revue ALM (référentiel stratégique) qui seront menés fin 2012 début 2013.

> Le comité de placement a tenu des séances pour décider des placements et formuler l'allocation tactique, qui définit la répartition de la fortune à court/moyen terme dans les diverses classes d'actifs.

graphique 2

Allocation tactique en vigueur	à fin 2011	dès avril 2012	Variation
Liquidités	4.00%	3.30%	-0.70%
Obligations en CHF	10.00%	10.00%	
Obligations en ME	16.50%	15.80%	-0.70%
Actions suisses	15.80%	15.80%	
Actions étrangères	15.80%	17.20%	1.40%
Prêts hypothécaires	6.00%	6.00%	
Immeubles *	14.90%	14.90%	
Alternatif	17.00%	17.00%	
	100%	100%	

Cette allocation peut être révisée en fonction des conditions et attentes sur les marchés (graph. 2) et respecte les contraintes fixées par le Conseil de fondation qui fixe l'allocation stratégique (graph. 1).

> Gestion de risques – Face à une crise qui alimente un climat d'incertitude sur les marchés, le comité continue à suivre, contrôler et prévenir les facteurs de risques potentiels les plus importants, dont :

- Les risques de contrepartie, de crédit, de concentration : risques potentiels de défauts et faillites.
- Les facteurs de risques à court et moyen terme : volatilité des actifs et des taux d'intérêts.

Les premiers sont gérés, outre les vertus fondamentales de diversification, en appliquant des procédures vigilantes et éliminant les placements présentant des risques mal rémunérés (ex : obligations de certains états).

La volatilité est appréhendée via des outils spécifiques : pour tenir compte de la volatilité des devises (source de risque non modélisable via les statistiques moyennes qui fondent l'allocation stratégique), le comité a élargi l'appel aux outils tactiques, de type overlay, aux devises auxquelles le portefeuille est exposé

non marginalement (€, £, Yen), en particulier dans un contexte délicat pour l'Eurozone. Le thème des taux d'intérêts est éminemment complexe : actuellement, leur niveau bas atypique handicape le placement en liquidités. Demain, c'est leur remontée qui posera des problèmes majeurs à ceux qui ne gèrent pas ce risque : la valorisation des obligations, actuellement magnifiée, crée un vrai péril pour leur allocation... La FISP traite ce point par des mesures relevant de l'analyse raisonnée des scénarios économiques.

Dans le cadre de la prise en compte globale des enjeux majeurs de la gestion d'actifs, les apports et limites de chaque classe sont analysés par rapport aux objectifs de prévoyance : optimiser le rendement ajusté au risque et préserver le pouvoir d'achat des assurés.

> Solutions - Le comité a continué sa recherche des solutions et stratégies qui doivent délivrer les résultats compatibles avec les objectifs de risque-rendement nécessaires sur le long terme.

Pour assurer aujourd'hui et demain sa mission de prévoyance, la FISP gère les risques inhérents aux taux sans négliger les autres fondamentaux de ses placements, et résiste à «l'illusion de l'écureuil» qui accumule des créances financières sans contrepartie ni actifs réels répondant aux défis du pouvoir d'achat à long terme.

Son portefeuille se compose donc d'actifs complémentaires visant globalement à répondre à deux objectifs : souffrir le moins possible sur la partie des actifs type «investissements offrant des rendements nominaux non indexés», comme les obligations intégrer suffisamment d'actifs type «valeurs réelles, liées à l'évolution des prix et au pouvoir d'achat», sans que les comportements plus volatils y relatifs outrepassent le risque acceptable par la fondation.

Compte tenu des problématiques d'allocation (limites des opportunités obligataires) le comité a décidé d'investir dans des solutions permettant de rééquilibrer progressivement les décalages identifiés, tout en tenant compte d'un environnement extrêmement volatil.

Le positionnement induit est une exposition conservatrice aux potentiels d'actions sélectionnées, ainsi qu'un choix en matière obligataire permettant d'augmenter les coupons actuels tout en réduisant la sensibilité de la

fortune aux variations des taux d'intérêts : durée raccourcie, mise en place d'une gestion core/satellite incluant l'exploitation limitée et contrôlée des primes des classes obligataires High Yield,....

Afin de trouver des sources de rendement récurrent pour 2013, le comité a aussi continué à investir dans des hypothèques en collaborant avec la fondation Hypotheka et dans des solutions de gestion du risque de taux.

Dans le domaine des investissements alternatifs, les résultats témoignent des efforts de diversification vers des solutions exploitant d'autres méthodologies que les *fonds de hedge funds* : face aux limites de certains modèles, la FISP avait déjà procédé à des arbitrages afin de modifier les véhicules utilisés. Les résultats, s'ils sont satisfaisants, nécessitent néanmoins de poursuivre les travaux de transformation, notamment en exploitant le potentiel d'investissements à tendance durable et économie réelle. La recherche d'alternatives aux carences et limites des approches classiques permet, dans un environnement où les classes pures offrent des potentiels sujet à débat, de définir des voies d'investissement faisant raisonnablement appel aux techniques d'ingénierie financière, quand celle-ci exploite des fondamentaux économiques compréhensibles, et dans la mesure où elle peut être utilisée afin d'assurer une asymétrie en faveur des assurés, et notamment un arbitrage de qualité par rapport aux classes pures. Cette approche s'accompagne d'une vigilance particulière quant à l'exposition au risque débiteur et aux conditions de souscriptions. Ces travaux seront réalisés le cas échéant via l'implémentation de pilotes dédiés. Les choix sont aussi validés en exploitant les vertus du benchmarking faisant appel à différentes métriques.

> Evolution - Ces travaux, réalisés selon une gestion de risques évolutive, ont permis de se doter d'outils visant à protéger la création de valeur, tout en menant une analyse active des potentiels d'amélioration.

Pour améliorer la capacité de la FISP à créer de la valeur à long terme tout en satisfaisant aux contraintes, notamment comptables, à plus court terme, le comité a défini depuis 2007 une approche systémique intégrant les thèmes principaux : réponse aux buts de prévoyance, qualité et conditions d'accès aux solutions, mode de collaboration avec le monde de la finance, gestion du risque tactique, base réglementaire et traçabilité.

Ce cadre de travail a permis de réunir les conditions pour faire évoluer le moteur «finance» en matière de :

- Structure organisationnelle : la mise en place d'un dépositaire global a donné les moyens d'une politique de mise en concurrence transparente et d'implémentation de solutions selon une démarche «best of».
- Positionnement et politique d'investissement: relever les défis actuels et futurs des sources de rendement tout en continuant à maîtriser les risques pour permettre la poursuite des objectifs de prévoyance.

Après avoir enrichi la base documentaire pour anticiper les exigences de la réforme structurelle en matière de gouvernance et mis en place des solutions de gestion du risque, la FISP, s'appuyant sur une ALM actualisée, a traité d'autres problématiques : mode de délégation, suivi qualité produits et mandataires.

> Sélection - 2012 a vu institutionnalisé le recours aux outils d'analyse de compétitivité des produits et mandataires, envisagés sous les aspects de frais et de performance nette de frais.

Le comité a mené des actions de benchmarking afin de répondre aux objectifs d'amélioration continue et entend poursuivre dans cette voie afin de valoriser toujours plus explicitement les efforts de gouvernance et d'efficacité de la FISP et de ses partenaires.

Les conseillers participent activement à ces actions, dont l'importance, en tant que missions d'analyse et de veille de la qualité des composants des portefeuilles, est encore augmentée par la difficulté actuelle à obtenir un 3^{ème} cotisant raisonnable.

> Prévoyance Responsable - Intensifier l'amélioration du moteur «finance» face à l'évolution des risques et intégrer toutes les dimensions des objectifs de prévoyance intergénérationnels.

Pour renforcer un modèle exclusivement dédié aux intérêts des assurés et adhérents, la FISP a défini un positionnement explicite en faveur d'une Prévoyance Responsable.

Dotée d'une organisation évolutive, elle fait preuve d'une vigilance accrue pour continuer à améliorer son efficacité en actionnant les leviers sur lesquels elle a une prise directe et en agissant pour faire face aux défis que propose l'environnement du 2^{ème} pilier à tous ses acteurs responsables :

- Continue à intensifier ses actions pour une gestion performante répondant à ses objectifs financiers.
- Pour remplir une mission concernant des générations d'assurés actifs et de pensionnés, continuer à favoriser la recherche d'un équilibre durable, pour ses finances comme pour les enjeux sociaux, économiques et écologiques : approfondir les formes d'investissement permettant d'intégrer toutes les parties prenantes essentielles d'une institution de prévoyance responsable.

> Exemple de vigilance n°1 - L'étude stratégie «Lock in 2012» de préservation des gains intermédiaires sur les bénéficiaires en faveur des assurés.

Quand le portefeuille fait apparaître une performance réjouissante, résultant à la fois des évolutions des marchés et des décisions FISP en termes de positionnement et de choix d'investissement, des interrogations continuent à se poser en ce qui concerne la dynamique des marchés, que la Fondation n'a pas sous sa maîtrise, d'autant plus quand les problèmes économiques ne sont pas réglés (dettes, etc,...).

La FISP a mené des travaux afin d'étudier les mesures éventuelles à prendre pour présenter,





à l'issue de 2012, une performance et une situation comptable bénéficiant au mieux des évolutions positives constatées à sur les marchés, sans pour autant hypothéquer les résultats postérieurs. Il s'est donc agi d'évaluer les conditions et coûts d'opportunités liés à un tel objectif, afin de s'assurer que rien de plus ne pouvait être entrepris raisonnablement afin d'améliorer la gestion des risques de la Fondation en faveur des assurés.

> Exemple de vigilance n°2 - Face aux défis et tentations des risques «à tout prix», la maîtrise de l'exposition obligataire.

Selon les principes qui fondent les réflexions et les actions en matière de gestion des risques de contrepartie (qualité, défaut) ou de volatilité (sensibilité aux marchés de taux, actions), une attention particulière et un processus d'évaluation vigilant sont appliqués sur les risques obligataires inhérents aux produits (qualité crédit, design et duration) ou liés aux évolutions des marchés (remontée des taux et effets sur la valorisation de la classe).

Ces principes doivent permettre de faire face à la tentation de rechercher du rendement à n'importe quel (prix) risque, dans un marché très exigeant du fait des taux.

La dérive en ce sens, souvent aussi confortée par un contexte où une offre nouvelle est mise à disposition des caisses de pensions, constitue un risque que le comité suit attentivement. Dans les «solutions» constituées par des actifs dont certains doivent se départir, un défi est de distinguer ceux qui le sont à cause de normes de solvabilité biaisées (logiques actionnariales auxquelles la FISP échappe, ce qui est une aubaine), et ceux qui le sont pour des raisons de délestage de mauvais profils rendement/risque (à éviter, que l'on soit soumis aux normes type IFRS ou pas).

■ 3. Rétrospective 2012

> 2012: la croissance a été préservée. La reprise mondiale a survécu aux difficultés des pays développés mais le bilan est en demi-teinte.

Le bilan économique 2012 est resté marqué par le manque de vigueur et les problèmes structurels des pays développés, mais peut finalement être considéré comme satisfaisant, car la croissance mondiale a pu être préservée, même si bien en dessous de la norme et inférieure à celle de 2011. En effet, la croissance

dans le monde développé devait s'élever à environ 1.2%, contre 1.4% en 2011 et 2% en moyenne sur le long terme, et atteindre approximativement 4.8% dans les pays émergents contre 6.2% l'année précédente. Les chiffres globalement positifs cachent cependant des disparités régionales importantes et une tendance plus morose. En effet, la croissance mondiale s'est affaiblie depuis le début de l'année, pour atteindre un niveau plancher à l'automne : les conjonctures des pays développés sont restées affectées par leurs problèmes structurels limitant la demande tels le surendettement public et/ou privé, les tensions financières en Europe, ou encore l'impact du dégonflement des bulles immobilières dans de nombreux pays. Cependant, si l'économie US, après avoir connu un creux en milieu d'année a atteint une croissance d'environ 2% grâce à un marché de l'emploi qui a gardé une vigueur satisfaisante et à un secteur de l'immobilier désormais en convalescence, la majorité des pays de la zone euro s'enfonçait dans la récession sous l'impact des politiques d'austérité et de restructuration et d'un manque de confiance généralisé : l'activité dans la zone euro a probablement connu un recul moyen de 0.5%, l'Allemagne et la France restant à flot mais à peine. Dans ce contexte, les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique ont annoncé des mesures de relance extraordinaires et maintenu les taux d'intérêt au plancher.

Les pays émergents ont enregistré aussi un recul de leur croissance par rapport auquel le ralentissement européen, notamment, n'est pas étranger, mais provoqué aussi par les politiques monétaires et fiscales prudentes l'année précédente afin de combattre de pressions inflationnistes. Cependant, la fin de l'année a apporté un certain réconfort car les indicateurs américains et chinois se sont stabilisés - voire améliorés - confirmant la fin du fléchissement de la croissance dans les deux premières économies mondiales : aux USA, les consommateurs ont repris une certaine confiance et la conjoncture continue d'être soutenue par des taux d'intérêt très bas et les efforts de relance de la Réserve fédérale.

En Chine, l'assouplissement des politiques d'octroi de crédit et le lancement des vastes projets d'infrastructures ont stabilisé la croissance à environ 7.5%.

graphique 3 Evolution des performances du portefeuille, des benchmarks, ainsi que des différentes classes d'actifs :

	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	2012
Allocation stratégique	3.17	0.58	2.60	0.79	7.31
Allocation tactique	3.09	0.62	2.65	0.78	7.31
Portefeuille FISP	3.11	0.19	3.06	1.51	8.07
Sous-indices					
Liquidités	0.02	-0.00	-0.02	-0.04	-0.05
Obligations CHF	1.21	1.08	1.46	0.39	4.21
Oblig. mon. étrangères	-2.50	5.37	2.54	-3.07	2.12
Actions suisses	6.97	-1.44	6.70	4.65	17.72
Actions étrangères	8.14	-1.11	6.08	0.21	13.68
Fonds immobiliers	3.52	1.36	0.11	1.18	6.27
Fonds de hedge funds	2.91	-2.08	1.21	0.19	2.17

Par contre, en Europe, les indicateurs demeurent en territoire négatif, une situation qui n'est pas sans affecter la croissance Suisse. Celle-ci était modeste dans l'absolu, proche de 1%, mais très correcte en termes relatifs par rapport à ses voisins : sa flexibilité et meilleure compétitivité dans certains secteurs d'activité son exposition croissante aux marchés non européens et, bien entendu, l'absence de mesures de restructuration et de restriction budgétaire importantes, ont permis de maintenir une reprise modeste mais bien réelle.

4. Performances 2012

> Performances du portefeuille en 2012

Les marchés boursiers ont présenté des performances réjouissantes au vu des incertitudes rencontrées tout au long de l'année. Les politiques très accommodantes ainsi que les engagements fermes de la Banque centrale européenne (BCE) ont diminué l'aversion au risque et permis un fort rebond des bourses.

Les niveaux d'évaluation avaient, en outre, atteint un niveau de pessimisme record. La situation est cependant contrastée en Europe: le marché allemand présente une performance de près de 30% alors que la bourse espagnole est l'une des seules à se trouver en territoire négatif. Le Japon, toujours confronté à ses problèmes structurels, a tout de même affiché une perfor-

mance de près de 18% en monnaie locale. Le marché américain se situe dans la moyenne, car les risques de blocages budgétaires ont freiné la hausse après l'élection présidentielle.

Au niveau obligataire, l'engagement de rachats illimités de la dette des pays périphériques de la part de la BCE a permis une forte réduction des écarts de rendement et a donné un peu d'air aux régions concernées.

Les emprunts de qualité supérieure sont restés relativement stables sur l'année.

Les matières premières n'ont pas connu l'embellie des marchés boursiers. Le ra-

lentissement de la croissance en Chine en est la principale raison.

Au niveau monétaire, la limite fixée par la Banque nationale de CHF 1.20 par euro a tenu tout au long de l'année. La stabilité du cours de change du franc suisse par rapport à la monnaie européenne a été assurée.

Dans ce contexte, le maintien d'une exposition suffisante aux actions a notamment permis à la Fondation d'afficher une performance réjouissante de plus de 8 %, bien en dessus des univers de référence.

(graph. 3)

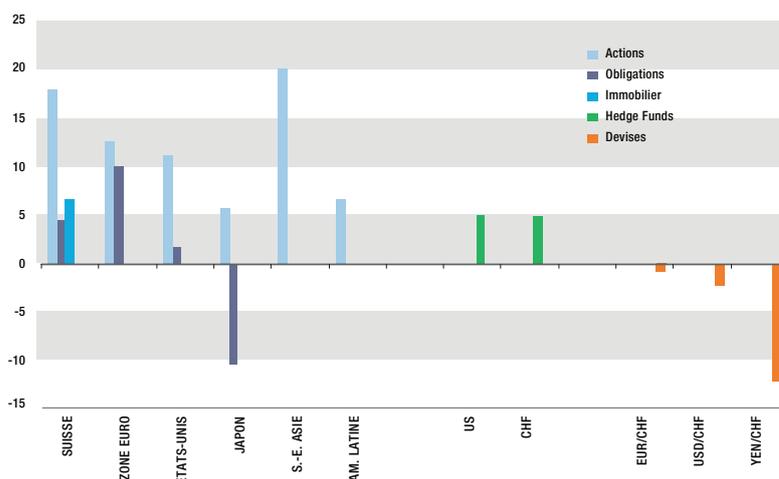
> Dans un exercice 2012 nécessitant constance et vigilance dans la gestion des risques, la politique de placements de la FISP a permis de tirer profit d'une allocation d'actifs équilibrée entre diverses composantes aux profils complémentaires, dont la résultante globale répond aux objectifs financiers et techniques de la Fondation. (graph. 4-5)

5. Analyse du résultat par source selon les postes comptables

L'exercice 2012 se solde par un résultat net de quelque 69 mios. La principale différence avec 2011 provient des plus/moins-values non réalisées (notamment marché actions).

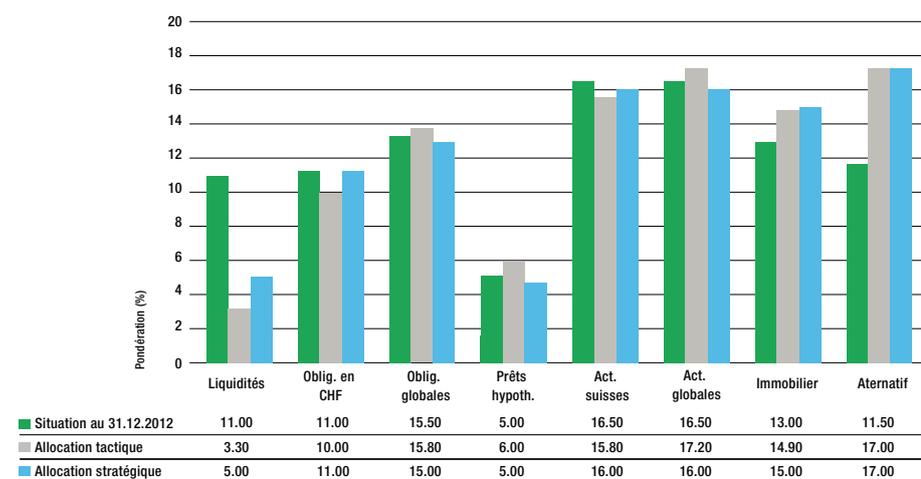
Au niveau des revenus des titres, on

graphique 4 Performances 2012 des classes d'actifs par pays, en franc suisse



graphique 5 Répartition par type de placement à fin 2012

L'ensemble des classes d'actifs respecte les bornes d'allocation, hormis les liquidités en attente de remplacement dans les poches relativement sous-pondérées : immobilier, prêts/hypothèques et alternatif notamment



constate un maintien des revenus provenant d'une situation récurrente de taux bas sur les obligations, compensés par une amélioration des dividendes et revenus de fonds.

L'évolution des frais, restant à un niveau maîtrisé, témoigne d'un exercice où les ajustements, nécessaires pour adapter le positionnement aux marchés, ont été réalisés à de bonnes conditions.

Les mandats overlays ont réduit la volatilité en préservant le ratio de sharpe (rendement ajusté au risque). (graph. 6)

6. Conclusion et perspectives

Le monde n'a toujours pas digéré le crack des subprimes de 2008, mué en crise des dettes des états, mais la tempête économique et financière a fait une pause relative en 2012.

Après une année où les marchés connaissent alternance entre instabilité et amélioration, face aux défis qui continuent à peser sur les enjeux de la prévoyance, les réponses basées sur la raison et la responsabilité continueront à s'imposer plus que jamais pour les acteurs d'un 2ème pilier efficace et viable sur le long terme.

Ce contexte ne remet donc pas en cause la capacité de la FISP à réaliser sa mission de prévoyance. Il renforce son action légitime en faveur d'une prévoyance responsable, avec des résultats qui lui permettent de :

- Rémunérer en 2012 les comptes d'épargne au-delà des minima légaux (2,50% sur les parties «min. légal» et surobligatoire).
- Appliquer des prestations inchangées en matière de retraite (taux de conversion 7,05%).
- Renforcer les réserves nécessaires à des prestations retraite durablement attractives (taux technique adapté et prudentiel).

> La FISP a donc récolté en 2012 les fruits de ses travaux, s'étant préparée de manière à pouvoir exploiter sans entraves majeures les potentiels de sources de rendement diverses.

Dans un contexte financier toujours exigeant, le comité continuera à privilégier ce positionnement :

- permettant de minimiser les menaces potentielles sur le capital et sur la présentabilité comptable,
- ne prétendant pas l'atteinte sur le long terme des objectifs de prévoyance prioritaires,
- exploitant tous les potentiels d'un modèle de création de valeur raisonnable et capable de :
 - générer sur le long terme une exposition aux risques de marchés la plus diversifiante possible,
 - répartir les investissements sur des domaines exploitant des primes de risques de différentes natures permettant d'en optimiser les apports.

Cette politique privilégie si possible les placements durables et liés à l'économie réelle, pour satisfaire aux objectifs de prévoyance incluant, outre la protection des assurés, celle de leur pouvoir d'achat.

A ces fins, le comité mènera notamment des actions pour :

- répondre à quelques grands enjeux, notamment liés aux évolutions des conditions techniques (diversification, corrélations non linéaires, trappes de liquidités) et réglementaires (dont Solvency II),
- exploiter les opportunités en découlant, notamment en s'appuyant sur les caractéristiques FISP « actif/passif » (dont recherche de primes d'illiquidité réelles et objectivables),
- renforcer les actions de diversification : exploitation de primes de risques diverses, approches luttant contre les biais de diversification (concentration, corrélation et dérives des indices, etc).

graphique 6

En Mios CHF	2012	2011
Bénéfices sur ventes & Plus-values	82.6	117.7
Pertes sur ventes & Moins-values	-26.1	146.5
Résultat des mandats overlay	-3.8	-4.0
Résultat sur titres	52.7	-32.8
Intérêts s/obligations + c/c	8.2	.8
Dividendes et revenus de fonds de placements	9.5	8.3
Revenus des titres	17.7	16.1
Frais sur titres	-1.0	-1.1
Résultat net	69.4	17.8

Rapport sur l'immobilier

1. Généralités

Dans un marché immobilier vaudois toujours très tendu, il n'a pas été possible de concrétiser l'achat d'immeubles en 2012.

Toutefois, une promesse d'achat a été signée pour l'acquisition début 2013 d'une parcelle de 1370 m² à Aubonne en zone intermédiaire. D'autre part, le projet de construction de 7 logements sur la parcelle n° 2879 à Lausanne, rte du Pavement 10 a été mis à l'enquête. Sa mise en valeur pourrait être raisonnablement envisagée en été 2015.

Au titre de travaux importants, il convient de citer le rafraîchissement d'un logement de 5.5 pièces à Echichens pour Fr. 20'127, ainsi que la transformation de bureaux en logement de 3.5 pièces à Rolle pour Fr. 35'197.15 passé en augmentation de la valeur au bilan de l'immeuble.

Au 31 décembre, l'allocation immobilière reste une poche à renforcer. La phase de consolidation du portefeuille par de nouveaux achats reste d'actualité, bien que le marché soit toujours peu favorable à des acquisitions.

2012 n'a pas révélé de difficultés particulières de relocation. Le niveau faible du taux de référence hypothécaire a incité quelques locataires à demander des baisses de loyer. Malgré cela, l'état locatif du portefeuille a progressé de Fr. 14'364.00, soit 0.64%, bien supérieur à la variation de l'indice des prix à la consommation. En l'absence de cas aigu de contentieux, le niveau des encaissements a été conforme aux prévisions.

2. Budget 2012

Le budget de dépenses octroyé aux régies était de Fr. 487'000. Le résultat de l'exercice se solde par un dépassement de Fr. 24'900. De même, les charges hors du budget des

régies, estimées à Fr. 65'000, se sont élevées à Fr. 74'679, ce qui correspond à un dépassement de Fr. 9'679. Le budget global de Fr. 552'000 n'a donc pas été respecté, un dépassement global de Fr. 34'580 (6.26%) ayant été réalisé.

Tous les taux de charge sont restés plus ou moins stables à des niveaux comparables ou inférieurs à la norme, hormis une charge fiscale structurellement trop élevée.

3. Rendements bruts & nets des placements

Placements directs traditionnels :	Rendements bruts	Rendements nets
Echichens, Village 23 :	7.05%	4.46%
Lausanne, A.-Fauquez 92, 94 :	5.16%	4.22%
Mex, Bouvreuril 1 :	5.60%	4.27%
Mex, Bouvreuril 2 :	5.14%	4.08%
Lausanne, Florimont 30 :	6.24%	4.94%
Lausanne, Pavement 10 :	6.40%	4.39%
Yverdon, Venel 15-21 :	6.35%	.22%
Rolle, Anciens-Bains 4-6	6.23%	4.62%
Portefeuille :	5.85%	4.33%
Prévision budgétaire :	5.71%	4.31%

Placement direct dérivé (Lausanne, Métropole 2000). Rendement net : 4.69%

4. Résultats globaux (en Mios, postes comptables RPC 26 2012)

Excédent de produit d'exploitation :	Mios Fr. 1,8	(4.3%)
Plus-value en capital :	Mios Fr. 1	(2.3%)
Performance totale :	Mios Fr. 2,8	(6.6%)

5. Conclusion

Les variations en capital ont été positives, principalement en raison de la réduction du taux de référence au niveau historiquement bas de 2.69%.

Les résultats d'exploitation sont conformes aux prévisions et devraient pouvoir être améliorés sur le moyen terme, notamment grâce à la régulière évolution positive des états locatifs. Il conviendra de surveiller toujours aussi attentivement l'évolution des charges et de faire fructifier les réserves locatives, qui sont cependant toujours plus restreintes.

Enfin, Il faut persévérer dans la recherche de nouvelles acquisitions ciblées dans des régions économiquement fortes de Suisse Romande. La situation actuelle du marché immobilier, clairement acheteur, devrait inciter à une retenue dans le cadre d'une politique de placement anticyclique et de long terme. En effet, les prix de l'immobilier sont historiquement très élevés, car soutenus par des taux historiquement bas et une forte pression démographique qui se traduit par un niveau de vacances très faible.